



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.28/2004/3
13 janvier 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion préparatoire régionale pour l'examen décennal
de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing
14 et 15 décembre 2004

RAPPORT

INTRODUCTION

1. À sa cinquante-neuvième session, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a décidé de convoquer une réunion intergouvernementale, à la demande de l'Assemblée générale, afin de procéder à une évaluation régionale en vue de l'examen de 2005 de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.
2. La Réunion préparatoire régionale de la CEE pour l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing s'est tenue à Genève, les 14 et 15 décembre 2004.
3. Elle était organisée en partenariat avec le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'OSCE. Les préparatifs de la réunion ont fait l'objet d'une étroite coopération avec la Division de la promotion de la femme de façon à assurer la liaison entre l'examen régional et le processus d'examen mondial.
4. Un forum d'ONG s'est déroulé avant la réunion, les 12 et 13 décembre 2004.

I. PARTICIPATION

5. Ont participé à la réunion des représentants des 53 États membres de la CEE ci-après: Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France,

Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

6. Des représentants du Saint-Siège ont participé à la réunion en vertu du paragraphe 8 du mandat de la Commission. Un représentant de la République de Corée y a également participé conformément aux dispositions du paragraphe 11 du mandat de la Commission.

7. Des représentants d'organismes des Nations Unies et d'institutions spécialisées ainsi que d'autres organisations intergouvernementales étaient également présents.

8. Au total, 646 personnes, dont 316 représentants de 157 organisations non gouvernementales, ont participé à la réunion.

9. La liste des participants figure sur le site Web de la CEE, à l'adresse suivante:
www.unece.org.

II. OUVERTURE DE LA RÉUNION (point 1 de l'ordre du jour)

10. La réunion a été ouverte par la Secrétaire exécutive de la CEE, M^{me} Brigita Schmögnerová, et par M^{me} Rachel N. Mayanja, Sous-Secrétaire générale, conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme.

III. ÉLECTION DU BUREAU (point 2 de l'ordre du jour)

11. Ont été élus membres du Bureau:

Présidente: M^{me} Florence Ievers (Canada)

Vice-Présidents: M^{me} Feride Acar (Turquie), M. Karel van Kesteren (Pays-Bas),
M^{me} Mominat Omarova (Azerbaïdjan) et M^{me} Patricia Schultz (Suisse).

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX (point 3 de l'ordre du jour)

12. Les participants ont adopté l'ordre du jour et les dispositions concernant l'organisation des travaux (E/ECE/AC.28/2004/1).

V. EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉGION (point 4 de l'ordre du jour)

A. Groupe de haut niveau

13. M^{me} Florence Ievers (Présidente) a présidé les travaux d'un groupe de haut niveau, qui a examiné les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la région. Intervenants: M^{me} Tamar Beruchashvili, Présidente adjointe de la Commission gouvernementale sur les

questions d'égalité des sexes et Ministre de l'intégration européenne (Géorgie); M^{me} Aiticul Samakova, Ministre de l'environnement et Chef du dispositif de renforcement de l'égalité des sexes (Kazakhstan); M^{me} Valentine Dovzhenko, Ministre des affaires familiales, de l'enfance et de la jeunesse (Ukraine); M^{me} Magdalena Sroda, Sous-Secrétaire d'État à la parité, Cabinet du Premier Ministre (Pologne); M. Rimantas Kairelis, Secrétaire d'État au Ministère de la sécurité sociale et de l'emploi et responsable de l'égalité des sexes (Lituanie); et M^{me} Eugenia Tsoumani, Secrétaire générale chargée de l'égalité des sexes (Grèce).

B. Appui international à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

14. Présidente: Brigita Schmögnerová, Secrétaire exécutive de la CEE. Intervenants: M^{me} Marta Requena, Chef de la Division Égalité, DG II-Droits de l'homme, Conseil de l'Europe; M^{me} Luisa Pavan-Woolfe, Directrice de la Direction Générale-Emploi et affaires sociales, Commission européenne; M. Jafar Javan, Directeur de la politique et de l'appui aux programmes, Bureau régional du PNUD, Bratislava; M^{me} Joanne Sandler, Directrice adjointe de l'UNIFEM; M. Goran Svilanovic, Président de la Table de travail n° 1 du Pacte de stabilité; et M^{me} Beatrix Attinger Colijn, Conseillère principale en matière d'égalité des sexes, OSCE.

VI. DÉBATS THÉMATIQUES

15. Les débats se sont articulés autour des trois questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Chaque débat a été ouvert par trois ou quatre intervenants dont au moins un représentant d'un gouvernement, un représentant d'une ONG et un expert indépendant. Les délégations des pays ont ensuite fait des déclarations qui ont été suivies d'échanges de vues. Deux représentants d'ONG ont exposé les conclusions et recommandations du Forum des ONG à chacune des séances consacrées aux questions de fond.

A. Les femmes dans l'économie (point 5 de l'ordre du jour)

a) Aptitude à l'emploi

16. Présidente: M^{me} Patricia Schulz (Vice-Présidente de la réunion). Intervenants: M^{me} Marta Turk, Présidente de la Commission économique du Conseil national de la République de Slovénie; M^{me} Jirka Marinova, KARAT Coalition; M^{me} Jill Rubery, professeur à l'École de commerce de l'Université de Manchester (Royaume-Uni); et M^{me} Eva Fodor, professeur à l'Université d'Europe centrale (Hongrie).

b) Sécurité sociale et régimes de pension

17. Présidente: M^{me} Mominat Omarova (Vice-Présidente de la réunion). Intervenants: M^{me} Olga Sharapova, Directrice chargée des questions médicales et sociales liées à la famille, la maternité et l'enfance (Fédération de Russie); M^{me} Kirsti Kolthoff, Présidente du Lobby européen des femmes (LEF); et M^{me} Silke Steinhilber, experte (Allemagne).

B. Les mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité des sexes
(point 6 de l'ordre du jour)

18. Présidente: M^{me} Feride Acar (Vice-Présidente de la réunion). Intervenants: M^{me} Florence Richard, Conseillère auprès de la Ministre de la parité (France); M^{me} Jemma Hasratyan, Présidente de l'Association des femmes arméniennes diplômées de l'enseignement supérieur; et M^{me} Ruth Halperin-Kaddari, professeur à l'Université Bar-Illan (Israël).

C. La traite des femmes dans le contexte des migrations
(point 7 de l'ordre du jour)

19. Président: M. Karel van Kesteren (Vice-Président de la réunion). Intervenants: M. Mark Lagon, Secrétaire adjoint du Bureau des organisations internationales, Département d'État (États-Unis); M^{me} Gunilla Ekberg, Conseillère spéciale sur la traite des êtres humains auprès du Gouvernement (Suède); M^{me} Kateryna Levchenko, ONG La Strada (Ukraine); M^{me} Larissa Kapitsa, professeur à l'Institut d'État des relations internationales de Moscou (Fédération de Russie).

VII. TABLE RONDE SUR LES NOUVEAUX ENJEUX
(point 8 de l'ordre du jour)

20. Présidente: M^{me} Patricia Schulz (Vice-Présidente de la réunion). Intervenants: M^{me} Diane Elson, professeur à l'Université d'Essex (Royaume-Uni); et M^{me} Charlotte Bunch, Directrice du Center for Women's Global Leadership (États-Unis d'Amérique).

VIII. SÉANCE DE CLÔTURE ET CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE
(point 9 de l'ordre du jour)

21. La Présidente a présenté les conclusions de la réunion. Les participants ont décidé de communiquer ces conclusions ainsi que le rapport de la réunion à la Commission de la condition de la femme. Les conclusions de la Présidente constitueront la contribution de la région de la CEE à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, au cours de la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, qui se tiendra du 28 février au 11 mars 2005 à New York. Elles sont jointes en annexe au présent rapport.

22. Il a été convenu également de faire figurer le rapport et les conclusions du Forum des ONG dans l'additif 1 du présent rapport.

ANNEXE

CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE

1. Rappelant la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que le document issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (Beijing+5), les États membres de la CEE soulignent l'importance d'une volonté et d'un engagement politiques forts et s'inscrivant dans la durée aux niveaux national, régional et international pour pouvoir appliquer pleinement et rapidement les textes en question, de même que la nécessité d'engager à cette fin d'autres actions, qui consistent notamment à défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, à intégrer une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes, à encourager les femmes à s'investir pleinement et à égalité avec les hommes, à renforcer leur pouvoir d'action et à favoriser la coopération internationale.
2. Les participants ont mis l'accent sur le fait que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est étroitement liée à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing. Ils ont en outre souligné que la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action et de ladite Convention était essentielle pour pouvoir poursuivre l'application de la Déclaration du Millénaire de l'ONU et atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de développement arrêtés au niveau international, parmi lesquels les objectifs inscrits dans cette Déclaration. À cet égard, les participants ont souligné qu'il convenait de tenir pleinement compte des disparités entre les hommes et les femmes dans la suite donnée à toutes les conférences des Nations Unies, notamment dans le cadre de l'examen de la Déclaration du Millénaire en septembre 2005.
3. Ils ont également jugé essentiel de collaborer étroitement avec les institutions des Nations Unies et mécanismes régionaux compétents, en particulier avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Rapporteur spécial de l'ONU sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, le Rapporteur spécial de l'ONU sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, nommé récemment, et la Représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains. Ils se sont félicités des efforts déployés au niveau régional pour renforcer les mesures visant à combattre la traite des êtres humains et à protéger les victimes de la traite, à savoir le Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains et la Convention européenne contre la traite des êtres humains, que le Conseil de l'Europe élabore actuellement.
4. À l'échelle régionale, les participants ont reconnu l'importance des Conclusions concertées résultant de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing effectué en 2000. Celles-ci portent notamment sur les domaines d'action prioritaires dans la région de la CEE et sur les mesures que les gouvernements et autres parties prenantes doivent prendre (E/ECE/RW.2/2000/7). Vu l'importante contribution qu'elles apportent, il faut que les pouvoirs publics renforcent les liens existant avec la société civile et les ONG œuvrant en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Les participants ont en particulier reconnu qu'ils avaient eu des échanges constructifs avec les ONG présentes à la réunion et que celles-ci jouaient un rôle capital dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.

5. Les participants ont constaté que les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des engagements pris à Beijing et les progrès accomplis à cet égard étaient similaires dans la plupart des pays de la région de la CEE. Il existait néanmoins de grandes disparités dans la région. Si des avancées avaient été réalisées dans la plupart des pays développés à économie de marché, la situation des femmes s'était détériorée dans de nombreux pays d'Europe orientale et de la CEI, en particulier en matière d'accès à l'emploi et de protection sociale. Les participants ont reconnu que les expériences variaient considérablement suivant les cas et qu'il fallait traiter la situation des différents groupes de femmes (adultes et enfants), comme le mentionnait le Programme d'action de Beijing, de manière spécifique, en particulier dans la mesure où ces groupes n'ont pas le même degré d'autonomie, où ils sont plus ou moins défavorisés et jouissent plus ou moins largement de leurs droits fondamentaux.

6. Par conséquent, il faut que chaque région et chaque pays élaborent des mesures spécifiques en fonction des problèmes qui se posent, en tenant compte des difficultés générales et des domaines d'intervention énumérés ci-dessous. D'une manière générale, les participants ont souligné l'importance des débats, de la concertation et des échanges qui permettent de mettre en commun des données sur les actions réalisées pour honorer les engagements pris en matière d'égalité des sexes, ainsi que les résultats obtenus et les difficultés rencontrées, en vue de définir des mesures novatrices face aux défis à relever.

7. L'examen décennal régional a permis d'évaluer les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des engagements pris à Beijing au sujet des 12 domaines d'activité critiques. Les rapports de pays ont mis en évidence trois domaines d'activité particulièrement importants pour les pays membres de la CEE à examiner à la réunion: i) les femmes et l'économie; ii) les mécanismes institutionnels; et iii) la traite des femmes dans le contexte des mouvements migratoires. Les nouveaux enjeux ont également été analysés dans le contexte des changements intervenus dans la région sur les plans géopolitique, mais aussi économique et social.

I. LIENS ENTRE LES 12 DOMAINES D'ACTIVITÉS CRITIQUES

8. Ainsi qu'il ressort des rapports et déclarations des pays, la réalisation de l'objectif d'égalité des sexes passe par la prise en compte des 12 domaines d'activité critiques du Programme d'action de Beijing, car ils sont fortement imbriqués (il y a par exemple des liens entre la pauvreté et la précarité économique, la violence dirigée contre les femmes, le VIH/sida et la mondialisation). Il est manifeste en outre que diverses autres questions sont étroitement liées aux trois thèmes retenus pour la réunion, qu'il s'agisse de la généralisation d'une perspective antisexiste, de la violence à l'égard des femmes, de la santé et du VIH/sida, de la pauvreté ou du rôle des femmes dans le règlement des conflits et la prise de décisions.

9. Il a été noté que l'objectif d'égalité des sexes avait été étayé par l'établissement de la stratégie visant à prendre en compte les disparités entre les hommes et les femmes, présentée en 1995 dans le Programme d'action de Beijing. Même s'il demeurerait utile d'adopter des politiques et des programmes spécifiques en faveur des femmes, l'importance de cette stratégie a été à nouveau mise en avant, de même que la nécessité de consacrer la volonté politique et les ressources requises à sa mise en œuvre.

10. Il a été rappelé que des efforts accrus devraient être déployés pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des fillettes, y compris la violence au sein de la famille. Pour ce faire, il convient de renforcer les législations et l'appui international, notamment sous la forme de ressources financières et techniques. Force est de constater que, pour pouvoir établir des politiques et des programmes appropriés, il est important de disposer d'indicateurs de qualité et de recueillir des données nationales sur la violence dirigée contre les femmes, de les diffuser et de les mettre à jour petit à petit. À la suite des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la Commission de la condition de la femme, en mars 2004, les membres ont en outre encouragé les hommes et les jeunes garçons à participer activement à la prévention et à l'élimination de la violence sexiste.

11. Une évolution positive a été relevée en ce qui concerne les femmes et la santé, bien que la propagation rapide des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida et l'augmentation de la mortalité maternelle dans un certain nombre de pays rappellent la nécessité d'une législation et de politiques progressistes en matière de planification familiale et d'éducation sexuelle à l'école. Il a été réaffirmé dans les rapports et les déclarations que les États devaient davantage coopérer dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida. Les participants ont souligné la nécessité de mettre pleinement en œuvre le programme adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) du Caire, pour faire en sorte que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation fassent partie intégrante de la prévention du VIH et du sida, et que les activités connexes soient dûment intégrées.

12. Si dans certains pays le nombre de femmes vivant dans la pauvreté a diminué, dans d'autres il demeure relativement élevé, ce qui montre combien il importe de créer un environnement propice à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique. Une attention particulière a été accordée aux besoins des groupes défavorisés, notamment les mères élevant seules leurs enfants, les foyers ayant à leur tête une jeune fille et les femmes âgées, que la pauvreté menace tout particulièrement parce que les femmes se heurtent à la discrimination sur le marché de l'emploi et dans l'accès aux ressources, aux biens et aux services et à la protection sociale, parce que leurs salaires sont moins élevés que ceux des hommes et parce que leur travail n'est pas déclaré ou pas rémunéré dans le cas des femmes au foyer. Les données relatives à la pauvreté des femmes étant insuffisantes, il est urgent d'améliorer les indicateurs de l'égalité entre les sexes et les statistiques ventilées par sexe, en particulier de celles qui concernent la féminisation de la pauvreté.

13. Il a été souligné que la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité devait être dûment mise en œuvre, vu le rôle important que les femmes jouaient dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix, et la nécessité qu'elles participent sur un pied d'égalité aux processus de consolidation de la paix aux niveaux national et international. D'après les rapports, il fallait en outre que les gouvernements et les organismes des Nations Unies prennent des mesures supplémentaires, d'une part pour veiller à intégrer la notion d'égalité entre les sexes et à permettre aux femmes de participer pleinement, à tous les niveaux et autant que les hommes à l'adoption et à la mise en œuvre des décisions touchant à tous les aspects de la prévention et du règlement des conflits ou à la consolidation de la paix après les conflits, et d'autre part pour faire en sorte que les efforts visant à consolider l'état de droit et la justice en période de transition pendant et après les conflits tiennent compte des disparités entre les

hommes et les femmes de façon à ce que les réformes constitutionnelle, législative et judiciaire consacrent l'égalité des sexes.

II. LES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE

A. Aptitude à l'emploi

Défis à relever et domaines appelant une action plus énergique

14. Les renseignements donnés par les délégations dans leurs rapports et déclarations ont mis en évidence un certain nombre de défis à relever afin de parvenir à l'égalité des sexes dans une société productive ayant un niveau d'emploi élevé, l'objectif étant notamment:

- D'introduire une démarche antisexiste dans les politiques macroéconomiques, notamment dans les programmes de renforcement des capacités liés au commerce, pour améliorer les perspectives des femmes et leur participation, y compris dans les pays où des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ont été élaborés;
- D'enrayer la tendance à la dégradation de l'emploi des femmes en Europe orientale et dans la CEI;
- D'améliorer la réglementation du travail et de faire en sorte que les femmes aient des salaires décents qui leur assurent l'indépendance sur le plan économique;
- D'éliminer la discrimination de fait à l'égard des femmes dans l'économie, en ce qui concerne, d'une part, l'accès aux ressources économiques telles que la propriété foncière, le crédit et le financement, et, d'autre part, l'embauche et l'évolution professionnelle;
- De définir et de mettre en œuvre, en concertation étroite avec les partenaires sociaux, des politiques propres à résorber les écarts de salaires entre les hommes et les femmes, notamment en contrôlant régulièrement les disparités de rémunération, en revoyant les systèmes de classification professionnelle et en améliorant la transparence des barèmes de rémunération et des systèmes d'évaluation du travail;
- D'assurer des débouchés professionnels aux femmes quel que soit leur âge, y compris celles d'âge mûr, et de mettre au point des programmes assurant aux jeunes femmes une formation à un travail convenable et productif, y compris dans les domaines majoritairement occupés par des hommes;
- De garantir un meilleur accès à la formation continue;
- De faire en sorte que les jeunes – femmes et hommes – aient également accès à toutes les professions, notamment grâce à l'amélioration des systèmes d'enseignement;

- D'aider les femmes à s'intégrer dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) où elles sont en minorité et de leur permettre d'utiliser ces technologies pour progresser sur le plan professionnel et obtenir des emplois plus intéressants;
- D'améliorer l'accès des femmes au crédit, leur formation aux TIC, leurs réseaux de relations, leurs compétences professionnelles et l'accès au marché pour obtenir un travail de qualité;
- De tenir compte des atouts et des besoins des groupes de femmes de tous âges défavorisées et confrontées au chômage structurel et à l'absence de perspectives économiques, et en particulier des besoins des femmes immigrées ou issues de minorités ethniques, des femmes autochtones, réfugiées ou déplacées dans leur propre pays, pour qu'elles puissent se procurer des moyens de subsistance par un emploi salarié, une activité indépendante ou l'entrepreneuriat;
- De reconnaître que le fait de s'occuper d'autres personnes, qu'il s'agisse d'une activité rémunérée ou non, est essentiel pour l'économie;
- De renforcer la participation effective des hommes dans le secteur des soins pour parvenir à l'égalité des sexes;
- D'adopter une politique globale soucieuse d'égalité entre les hommes et les femmes sur le plan de la fiscalité et des prestations sociales;
- De redoubler d'efforts pour permettre aux femmes d'obtenir des emplois en rapport avec leurs qualifications;
- De se concentrer davantage sur l'élaboration, la mise en place et la promotion de politiques et de services favorables à la famille en fonction des besoins particuliers des parents qui travaillent et de la vie de famille, notamment des services abordables, accessibles, souples et de qualité pour les enfants et autres personnes à charge, l'harmonisation des horaires scolaires avec les horaires de travail, les systèmes de congé parental et autres, et les moyens d'encourager le partage des responsabilités professionnelles et familiales dans des conditions d'égalité;
- D'adopter une approche intégrée à l'égard du travail indépendant des femmes et de l'entrepreneuriat féminin, en s'attachant à recenser et à soutenir les femmes chefs d'entreprise, à prendre en compte la question de la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques concernant les PME et à assurer une coordination et une liaison entre les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les femmes travaillant à leur compte;
- De favoriser l'accès des femmes aux secteurs de la finance, de l'investissement et du commerce.

Bonnes pratiques et enseignements

15. Pour résoudre les problèmes d'écarts de salaires et de discrimination en matière d'emploi et encourager les employeurs à œuvrer en faveur de l'égalité des sexes sur le lieu de travail, plusieurs pays ont eu recours à des instruments comme les enquêtes, les évaluations, les contrôles, la formation et d'autres mécanismes de façon à s'acquitter de leurs engagements et à y donner suite. Des syndicats, des commissions pour l'égalité des chances et des organisations patronales ont pris part à bon nombre de ces initiatives.

16. Parmi les bonnes pratiques recensées, des efforts particuliers ont été déployés pour encourager l'emploi des femmes dans le secteur des nouvelles technologies et dans d'autres domaines nouveaux ou non traditionnels. Pour que les femmes puissent plus facilement gagner leur vie en exerçant une activité indépendante ou par l'entrepreneuriat, l'on a notamment élaboré des guides de planification professionnelle, axés sur les besoins des groupes de femmes particulièrement désavantagées sur le marché de l'emploi. Plusieurs pays ont choisi de favoriser l'emploi, l'activité indépendante et l'entrepreneuriat des femmes autochtones. Ces pratiques ont également permis de montrer en quoi l'entrepreneuriat pouvait aider les femmes à être indépendantes sur le plan économique et à prendre part à la vie sociale et politique. Il est particulièrement important pour certaines sous-régions, telles que l'Europe du Sud-Est, l'Asie centrale et le Caucase méridional, de renforcer ce type d'initiatives, y compris les programmes de microcrédit et les centres de formation des femmes chefs d'entreprise.

17. Pour mieux tenir compte de l'importance des soins et favoriser les moyens de concilier plus facilement les responsabilités professionnelles et familiales, certains États membres ont engagé des études pilotes, des expériences et des programmes novateurs dans divers domaines: horaires de travail souples, nouveaux systèmes de garde des enfants, petites sociétés de prise en charge des enfants et des personnes âgées, approches globales de l'apprentissage préscolaire et des soins aux jeunes enfants dans le cadre de la politique de la famille, de l'éducation et de l'emploi.

B. Sécurité sociale et régimes de pension

Défis à relever et domaines appelant une action plus énergique

18. En matière de protection sociale et de régimes de pension, il s'agit essentiellement de tenir compte de l'expérience professionnelle non rémunérée des femmes, de disposer d'indicateurs, de données et de critères de qualité concernant l'égalité entre les sexes, et de prendre en considération plus systématiquement les questions de parité. Les défis à relever consistent notamment à:

- Tenir compte des travaux non rémunérés, en particulier de la prestation de soins, dans les systèmes de protection sociale et régimes de pension fondés sur le marché, et encourager la répartition égale des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes;
- Améliorer la collecte de données ventilées par sexe sur les bénéficiaires de régimes de protection sociale et de pension;

- Utiliser des critères, tels que ceux établis par l'OIT et l'OCDE, pour assurer des pensions de retraite d'un niveau décent et mesurer l'efficacité des programmes;
- Tenir compte, dans les régimes de protection sociale et de pension, du fait que les hommes et les femmes ont des parcours différents;
- Mettre au point des mesures intégrées dans divers domaines d'intervention et associer les mesures sociales à des modifications des politiques menées en matière d'emploi et dans d'autres domaines (tels que le droit du travail ou l'enseignement public);
- Tenir compte des disparités entre les hommes et les femmes dans les réformes de la sécurité sociale et des régimes de pension;
- Stimuler la recherche et le débat politique sur les questions de parité entre les sexes en matière de protection sociale et de régimes de pension, et favoriser les échanges au sujet des pratiques les plus recommandables;
- Tenir compte du fait que l'assurance vieillesse devient un élément de plus en plus important au vu des tendances démographiques et économiques;
- Mesurer l'incidence des incitations fiscales et des régimes d'allocation sur l'emploi des femmes.

Bonnes pratiques et enseignements

19. Dans plusieurs pays, la prestation de soins est désormais prise en compte ou mieux appréciée dans divers secteurs (compléments de revenu, prestations de maternité et allocations parentales, régimes de pension, crédits d'impôt, etc.) comme un moyen d'améliorer l'accès des femmes à la protection sociale. Certaines mesures s'appliquent, que le parent occupe un emploi ou non.

20. Bien que les régimes de sécurité sociale aient fait l'objet d'importantes réformes dans l'ensemble de la région de la CEE au cours de la dernière décennie, l'égalité entre les sexes n'a eu jusqu'à présent qu'une place marginale dans ces réformes. Tout porte à croire qu'il faut préserver et promouvoir les mesures publiques de protection sociale pour contribuer à l'indépendance et à la sécurité économiques des femmes.

21. Les obstacles à l'attribution des allocations familiales aux pères ont été levés dans un certain nombre de pays. En outre, les allocations et congés de maternité ont été administrativement et juridiquement séparés des allocations et congés parentaux.

III. MÉCANISMES INSTITUTIONNELS

Défis à relever et domaines appelant une action plus énergique

22. Des améliorations ont été apportées aux mécanismes institutionnels au cours des 10 dernières années, mais il reste nécessaire d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes

et d'intégrer cet objectif parmi les éléments de bonne gouvernance, en prévoyant des ressources suffisantes et en faisant en sorte que les parties intéressées coopèrent plus étroitement. Des membres ont fait part de leurs préoccupations sur un certain nombre de questions, en particulier quant à la responsabilité des pouvoirs publics. Il fallait notamment:

- Contribuer à faire mieux comprendre la question de l'égalité des sexes et à faire reconnaître les droits des femmes comme des droits fondamentaux;
- Renforcer les mécanismes institutionnels en remédiant aux insuffisances liées à la pénurie de ressources financières et humaines, au manque de volonté politique ou à la méconnaissance des questions d'égalité entre les sexes;
- Créer des indicateurs détaillés, recueillir et utiliser des données pertinentes, veiller à les analyser de façon rigoureuse dans la définition des politiques, faire en sorte qu'elles soient largement accessibles et instaurer l'obligation de les utiliser;
- Établir des modèles satisfaisants pour les plans d'action et autres mesures en faveur de l'égalité des sexes;
- Organiser des études comparatives portant sur plusieurs pays, échanger des informations sur l'incidence des divers mécanismes institutionnels et fournir une assistance technique;
- Sensibiliser plus largement les décideurs à tous les niveaux afin d'améliorer la prise en compte des inégalités entre les hommes et les femmes, en établissant des normes et en les faisant connaître;
- Améliorer les mécanismes d'évaluation indépendante et de responsabilisation, ainsi que les mécanismes de suivi, de préférence en instaurant l'obligation d'établir des rapports;
- Établir des relations avec les ministères concernés et autres partenaires;
- Mettre au point des méthodes d'intégration des questions de parité qui fassent plus largement appel aux intéressés;
- Inciter les jeunes femmes à prendre part de façon concrète aux politiques, programmes et décisions qui ont une incidence sur leur existence;
- Étoffer les liens entre les dispositifs nationaux et la société civile, notamment avec les mouvements de femmes et les milieux universitaires;
- Accélérer les progrès en matière de budgétisation axée sur les besoins des femmes;
- Mettre nettement l'accent sur les disparités hommes-femmes dans les institutions, même si les gens sont de plus en plus conscients que, pour éliminer les diverses

formes de discrimination (ethnique/raciale, religieuse ou liée aux croyances, au handicap, à l'âge ou aux préférences sexuelles), il faut une approche intégrée;

- Combattre les préjugés sexistes dans le cadre de stratégies de lutte contre d'autres inégalités, et les partis pris ethnocentriques dans le cadre des politiques d'égalité des sexes.

Bonnes pratiques et enseignements

23. Plusieurs membres ont revu et renforcé leurs lois sur l'égalité ou des textes et initiatives similaires, ou ont adopté de nouvelles dispositions à cet effet pour améliorer leur cadre législatif et le rendre plus contraignant en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Certains ont adopté une réglementation dans des domaines où elle faisait défaut, afin de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, et en prévoyant parfois des mécanismes de contrôle. De nombreux pays ont fait état de l'importance des plans d'action publics axés sur l'égalité des sexes, en particulier ceux qui ont récemment établi de tels plans, comme en Asie centrale et dans le Caucase méridional.

24. Bon nombre de pays ont créé de nouveaux types d'instances, tels que des commissions d'égalité des chances, des médiateurs, des commissions parlementaires et des commissions indépendantes de contrôle, pour mesurer l'avancement des politiques de parité hommes-femmes dans tous les ministères et centres d'étude sur l'égalité des sexes, afin de renforcer les capacités institutionnelles dans ce domaine. Par ailleurs, des gouvernements et des ONG ont lancé des initiatives de budgétisation axée sur les besoins des femmes de façon à mettre en place un instrument supplémentaire de responsabilisation.

25. De nombreux pays ont fait état de formes nouvelles ou plus approfondies de coopération entre les diverses parties prenantes, par exemple une concertation sur les orientations futures de la politique d'égalité entre les sexes avec les organisations féminines, les partis politiques, les syndicats professionnels, les médias et les milieux universitaires. Certaines de ces démarches ont également permis de sensibiliser l'opinion publique et ont suscité des débats constructifs sur la politique publique en matière de parité hommes-femmes. D'autres ont contribué à informer les femmes de leurs droits ou ont incité les fonctionnaires de tous rangs, mais aussi le secteur privé et la société civile, à s'informer pour mieux comprendre les disparités entre les hommes et les femmes et être plus à même de les analyser. Certains pays se sont attachés à intégrer la question de la diversité dans les activités en faveur de l'égalité des sexes, et sont désormais mieux à même de répondre aux besoins de toutes les femmes, et d'autres se sont intéressés en priorité aux groupes de femmes particulièrement marginalisées ou défavorisées dans la société. Compte tenu de la faible proportion de femmes en politique, en particulier à un niveau élevé, des stratégies ont été mises en place pour améliorer leur participation à la vie politique. Certains pays ont également pris des mesures pour qu'il y ait plus de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises.

26. Des progrès importants ont également été signalés dans le domaine des statistiques et des indicateurs. Les initiatives en la matière ont consisté à créer au sein de l'office public de statistique, une section chargée d'établir des statistiques ventilées par sexe, à améliorer la collecte et l'utilisation de telles statistiques, et à mettre au point des indicateurs sur des aspects

précis de l'égalité des sexes (emploi, moyens de concilier le travail et la vie familiale, bénéficiaires des programmes et politiques, etc.). Dans ce domaine également, des efforts sont mis en œuvre pour disposer de statistiques et d'indicateurs qui rendent compte de l'incidence des politiques sur les différentes populations de femmes, y compris celles qui sont marginalisées ou désavantagées.

IV. LA TRAITE DES FEMMES DANS LE CONTEXTE DES MIGRATIONS

Défis à relever et domaines appelant une action plus énergique

27. Le nombre de femmes victimes de la traite, toujours élevé depuis 10 ans, préoccupe de plus en plus la plupart des pays. Il convient de s'attacher davantage à lutter contre les violations des droits de l'homme et à traiter les causes profondes – économiques notamment – de la traite des femmes et des fillettes, dans tous les pays, en prévoyant des stratégies globales et interdisciplinaires de lutte contre la traite. Les défis à relever consistent entre autres:

- À mettre en œuvre au niveau national les obligations internationales et à appuyer/promouvoir les recommandations régionales;
- À veiller à ce que toutes les migrantes, y compris les travailleuses migrantes en situation régulière ou non, jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux et à les protéger de la violence et de l'exploitation;
- À introduire des mesures pour permettre aux migrantes en situation régulière, y compris aux travailleuses migrantes, d'être autonomes; à permettre aux femmes et aux jeunes filles migrantes en situation régulière d'accéder plus facilement à des emplois productifs en reconnaissant plus largement leurs compétences, la formation qu'elles ont reçue à l'étranger et leurs diplômes, et faciliter leur pleine intégration dans la population active;
- À prendre en compte les problèmes des femmes dans les politiques nationales d'immigration et d'asile;
- À sensibiliser les responsables politiques, les médias et l'opinion publique en général au nombre toujours élevé de femmes faisant l'objet d'un trafic depuis des pays d'Europe orientale et la CEI, vers l'Amérique du Nord et une grande partie de l'Europe;
- À prêter attention aux liens entre le trafic et la prostitution, l'exploitation sexuelle et le tourisme sexuel impliquant des enfants, ainsi qu'à ses liens avec le travail clandestin ou forcé;
- À s'intéresser de plus près à l'origine économique de ce trafic et à la féminisation croissante des migrations, et à intégrer, dans les programmes nationaux des pays d'origine, des mesures visant à faciliter l'emploi des femmes;

- À prendre en compte les causes profondes d'ordre social, culturel et politique de ce problème dans l'élaboration de toute nouvelle action;
- À renforcer la législation pénale, en améliorer l'application et veiller à ce que toutes les personnes impliquées dans la traite d'êtres humains soient punies selon la gravité du délit;
- À accorder une attention particulière contre la traite des femmes de tous âges dans les programmes destinés à combattre la criminalité organisée;
- À échanger des informations sur les défis à relever, enseignements tirés de l'expérience et pratiques les plus recommandables dans l'exécution des engagements internationaux visant à éradiquer la traite des êtres humains, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole additionnel sur la traite des personnes;
- À améliorer la coordination entre les divers acteurs de la lutte contre la traite des personnes (la police, les autorités judiciaires, les autorités dont relèvent les migrations, les travailleurs sociaux et les ONG) pour prévenir la traite, poursuivre les trafiquants et protéger les victimes;
- À élaborer des systèmes de protection des victimes, prévoyant, s'il y a lieu, des dispositions donnant droit au statut légal de résident à celles qui sont de nationalité étrangère, du moins temporairement ou pendant la durée de la procédure judiciaire ainsi qu'une assistance spécialisée, un hébergement en lieu sûr, l'accès aux services de santé, notamment en matière de médecine procréative et une aide à la réadaptation et au retour dans le pays d'origine ou à l'intégration économique et sociale;
- À encourager la coopération entre les pays, notamment entre les pays d'origine, de transit et de destination, avec l'appui de la communauté internationale et, pour les pays de destination, intégrer dans les plans d'action nationaux des mesures d'assistance destinées aux pays d'origine;
- À traiter la question de la demande en cause dans la traite des personnes, en lançant de nouvelles campagnes d'information et en faisant mieux comprendre aux hommes que la traite aux fins de prostitution et d'exploitation sexuelle nuit aux femmes et aux enfants et porte atteinte à l'égalité des sexes.

Bonnes pratiques et enseignements

28. Plusieurs pays ont renforcé la coordination et la collaboration entre les divers ministères chargés de questions telles que l'emploi, la justice, l'immigration et les affaires étrangères pour mieux cibler les multiples aspects de la traite des êtres humains. Des campagnes de sensibilisation ont également été engagées et des systèmes d'aide aux victimes, tels que des permanences téléphoniques, ont été mis à la disposition de celles-ci.

29. Les participants sont entre autres parvenus à la conclusion qu'il était important de répondre aux besoins spécifiques des migrantes, en assurant par exemple des services dans les langues des minorités et en s'attaquant aux causes profondes de la traite des personnes, afin de pouvoir la prévenir et de faire en sorte que les femmes y soient moins exposées.

30. En ce qui concerne les bonnes pratiques, la collaboration avec les organisations féminines et autres partenaires de la société civile s'avère, là encore, essentielle dans de nombreuses initiatives visant à lutter contre la traite des personnes et, d'une manière plus générale, concernant la violence à l'égard des femmes, la situation des migrantes et celle des femmes victimes de la traite à l'intérieur de leur propre pays.

V. NOUVEAUX ENJEUX

31. Le Programme de Beijing offre un vaste cadre de référence pour œuvrer en partenariat à l'égalité des sexes. Cependant, un certain nombre de nouvelles questions liées aux progrès techniques, à de nouvelles réflexions économiques aux changements survenus dans la société et à l'évolution de la situation géopolitique dans la région ont surgi au cours des 10 dernières années.

32. Certains problèmes se posent de longue date et il en était déjà question dans le Programme d'action de Beijing, mais ils revêtent aujourd'hui des formes nouvelles, voire des aspects inédits, et comportent des embûches qui n'avaient pas été rencontrées jusque-là.

33. Il faut en l'occurrence s'efforcer en permanence d'améliorer les méthodes d'analyse par sexe, d'intégrer les questions de parité hommes-femmes et de surveiller les changements, pour pouvoir détecter les évolutions et les tendances et contribuer efficacement à l'égalité des sexes.

34. Défis à relever:

- Intégrer les questions de parité hommes-femmes dans les politiques économiques, macroéconomiques notamment, budgétaires et fiscales et dans les politiques de libéralisation des échanges;
- Faire en sorte que les femmes participent davantage à la prise de décisions économiques et sensibiliser les responsables économiques à la question de l'égalité des sexes;
- Étendre la portée de la budgétisation axée sur l'égalité des sexes pour tenir compte de la diversité des situations et la rattacher à des questions essentielles telles que l'emploi, la sécurité sociale, le vieillissement de la population et l'évolution de la masculinité;
- Intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et faire participer les femmes à la prise de décisions sur l'ensemble des questions d'environnement;
- Veiller à associer les femmes à tous les aspects de la mise au point des nouvelles technologies et à tenir compte des disparités entre les hommes et les femmes;

- Remédier à l'inégalité d'accès aux avantages découlant des technologies de l'information et des communications, dont les femmes pâtissent à la fois en tant qu'utilisatrices, productrices et responsables, de façon à pouvoir tirer parti de ces technologies pour défendre les droits des femmes, promouvoir l'égalité des sexes, lutter contre la pauvreté et contre l'isolement et améliorer la gestion des affaires publiques;
- Contribuer au renforcement de la position des femmes dans le secteur privé et mettre en avant la responsabilité sociale des entreprises dans la promotion de l'égalité des sexes.
- Encourager les hommes et les jeunes garçons à contribuer activement à l'égalité des sexes;
- Veiller à ce que l'on continue à être attentif aux questions d'égalité entre les sexes et aux droits des femmes et des enfants de sexe féminin dans les pays qui intègrent des mesures de parité dans les politiques plus générales portant sur les multiples inégalités;
- Impliquer plus largement les jeunes dans les activités de sensibilisation et la concertation sur les moyens d'aplanir les principales difficultés se posant dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing;
- Étudier les perspectives et les embûches que les évolutions et tendances nouvelles comportent du point de vue de l'égalité des sexes.
